

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par
Mme Gruet

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« abrogeant une réforme des retraites mal ficelée sans pour autant traiter de la valeur travail, ni assurer le financement du régime des retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à aller au delà du coup de communication des membres du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT).

Les français ne sont pas dupes. Ils savent qu'une réforme des retraites est nécessaire.

Encore faut-il qu'elle soit juste.

Pour cela, faire primer la durée de cotisation sur l'âge légal est une solution viable pour protéger le système par répartition.

D'autant qu'en France, l'âge de départ moyen est autour de 63 ans. Cette proposition de loi visant à abroger cette disposition est donc très démagogique et n'apporte aucune solution concrète.

Le législateur souhaite accorder plus de liberté aux français pour qu'ils puissent gérer leur carrière en fonction de leurs attentes personnelles.

Abroger sans proposer n'est pas une solution viable ni pour les jeunes qui vont devoir faire face à la dette ainsi créée, ni pour nos actuels retraités qui risquent de voir le montant de leur pensions diminuer. Le tout, encore une fois, sans parler du fond qui devrait réunir l'ensemble des députés : la place du travail.

L'objet de cet amendement est donc de pousser le législateur à un véritable débat : celui de la valeur travail dans notre pays.

Discuter du volet retraites en occultant la valeur travail dans son ensemble n'a pas de sens. Depuis plusieurs semaines, les discours pleuvent sur le fait que travailler moins pourrait faire gagner autant, voire plus d'argent pour les français.

Qui pour croire à ces théories farfelues ?

Aujourd'hui, notre rapport au travail évolue. Les enquêtes d'opinion indiquent que le travail n'est plus l'alpha et l'omega dans la vie de nos concitoyens.

Le législateur doit entendre ce changement et proposer des solutions afin que le travail redevienne le meilleur moyen d'émancipation.

En effet, c'est bien grâce au travail que nous créons la richesse. Une richesse ensuite redistribuée pour financer nos services publics, nos infrastructures routières etc.

Il n'y a pas d'argent magique, si ce n'est que la somme des cotisations et prélèvements obligatoires des travailleurs français.

Il n'apparaît pas décent de discuter d'abrogation ni d'allongement de la durée de cotisation ou même d'un âge de départ sans prendre en considération la vie au travail des français.

Discuter de l'allongement de la durée de cotisation des actifs de plus de 50 ans, sans évoquer le débat sur les 35h, ni une remise sur le marché du travail des français bénéficiaire du revenu de solidarité active, ne peut être accepté en l'état.

Ce travail doit être collectif pour ne pas augmenter les impôts et cotisations sociales qui pèsent lourdement sur le travail dans notre pays.

Tel est le sens de cet amendement.